

GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon.

ABONNEMENT :

CANADA — 3s. 9d., payable invai-
ablement d'avance.

ÉTRANGER — 6s. 3d. (Affranchir.)

On ne s'abonne pas pour moins de 6 mois

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'Agriculture doit en être la première.



ANNONCES :

Première insertion 5cts. la ligne,
Insertions subséquentes 2 " "

Pour annonces à long terme, conditions
libérales.

Épurons-nous du sol, si nous voulons con-
server notre nationalité.

PARAISANT TOUS LES QUINZE JOURS.

CAUSERIE AGRICOLE.

Des Amendements.

DES CENDRES DE BOIS ET DES EFFETS QU'ELLES
PRODUISENT SUR LE SOL.

(Suite.)

Q.—Est-il préférable d'employer la cendre seule, ou de la mêler aux engrais ?

R. Dans l'emploi de la cendre comme dans celui de la chaux, l'union du fumier avec l'une ou l'autre substance, double réciproquement leur action, et ce mélange accroît à un très-haut degré la fécondité naturelle du sol.

Q.—Quels procédés faut-il employer pour tirer de la cendre le meilleur effet possible ?

R.—Ces procédés sont les mêmes que pour l'emploi de la chaux. On peut d'abord la mettre en petits tas sur la terre ; on peut encore couvrir ces tas de terre ; enfin elle peut être employée en compost. Quand le moment de la répandre sur le sol est arrivé, on doit prendre soin qu'elle soit également répandue sur toute la surface.

Q.—Les cendres vives sont-elles préférables aux cendres lessivées ?

R.—Non ; au contraire, de nombreuses expériences ont démontré que les cendres lessivées produisent plus d'effets, sous un même volume, que les cendres vives. Il y a pourtant une exception à cette règle : Quand on veut amender, par l'emploi de cette matière, les terres qui avoisinent la mer, et où se trouvent des substances salines (qui contiennent du sel), la cendre vive doit être préférée.

Q.—Mais si la cendre produit d'aussi grands effets sur la terre et sur les récoltes, et si la cendre lessivée est préférable à la

cendre vive, pourquoi la plupart de nos cultivateurs n'en font-ils pas usage ?

R.—Nous ne savons ce qui, jusqu'ici, a pu engager presque tous les cultivateurs à rejeter un amendement si précieux. Nous ne pouvons les excuser et les disculper qu'en supposant qu'ils ignorent les effets admirables que peuvent produire les cendres lessivées ; car autrement nous les regarderions comme coupables envers leur pays et leur famille.

Nous espérons que nos lecteurs ne donneront plus le triste spectacle d'hommes inexpérimentés, qui jettent à la voirie des objets qui peuvent faire leur fortune. Et si quelques cultivateurs s'obstinaient à ne pas profiter des cendres lessivées, ce serait une belle occasion pour leurs voisins, qui veulent améliorer et amender leurs terres et par là, en doubler et tripler les revenus, d'obtenir ces cendres, sans payer un sou ; car comment feraient-ils payer ce qu'ils jettent partout, pourvu que ce ne soit pas sur les récoltes ou les prairies.

Un cultivateur expérimenté et fort habile, nous racontait, il y a à peine quelques mois, ce qui suit : " Voyant l'entêtement de mes voisins à ne pas vouloir utiliser leurs cendres lessivées, même pour améliorer leur jardinage, je me décidai à mettre cet entêtement à contribution. Je demandai à tous ces pauvres cultivateurs s'ils voulaient me laisser enlever ces cendres, qui leur étaient inutiles et même nuisibles. Tous s'empressèrent de me les accorder. Cette année là, je pus, sans déboursier un sou, recueillir cent quelques minots de cendre et amender six arpents de ma terre. La récolte qui suivit cet amendement fut très-abondante, tandis que mes voisins n'eurent en partage que la plus maigre moisson. Cependant ce contraste ne put encore leur ouvrir les yeux, et le printemps suivant, j'obtins d'eux la même faveur ; même résultat à l'autonne. Enfin, la troisième année, quelques-uns d'entr'eux se dirent qu'ils pouvaient bien retirer quelques bénéfices de leurs cendres, mais ils ne se décidèrent pas encore à en faire usage